



Objectif général: Dispenser des soins globaux (infirmiers et psychosociaux) à des patients au sein d'une unité pédiatrique, afin de maintenir, d'améliorer ou de rétablir leur santé et bien-être et de promouvoir leur autonomie.

ACTIVITÉS	TÂCHES
- Effectuer des tâches infirmières	<ul style="list-style-type: none">• Exécute des actes techniques infirmiers selon ou sans prescription médicale, ainsi que des actes médicaux confiés par un médecin;• Délègue éventuellement, dans les limites légales, les actes techniques infirmiers aux aides-soignants;• Observe, identifie et établit l'état de santé des patients attribués, détecte d'éventuels changements, anticipe les situations de crise et, en cas d'urgences, prend de sa propre initiative les mesures nécessaires dans l'attente du médecin;• Veille aux divers paramètres des patients et ajuste, sur ordre du médecin, les appareils médicaux sur base de l'évolution de ces paramètres;• Prépare les médicaments selon la prescription médicale, les vérifie en tenant notamment compte de l'âge et du poids du patient, les administre et en suit les effets;• Assiste le médecin pour la réalisation de certains actes techniques spécifiques;• Accompagne le médecin lors du tour de salle et contacte les personnes concernées en cas de questions;
- Exécuter des tâches soignantes	<ul style="list-style-type: none">• Aide les patients lors des soins corporels et d'hygiène quotidiens;• Veille au confort général des patients;• Prévoit des aliments adaptés aux patients (ex. prépare des biberons) et aide les patients à manger et à boire;• Prépare les patients avant les interventions (ex.: tenir à jeun, hygiène corporelle);• Encadre les patients lors de leur transfert vers d'autres services;• Donne des indications et des instructions aux aides-soignants;
- Participer à la continuité et à la qualité des soins	<ul style="list-style-type: none">• Donne aux collègues les informations nécessaires sur les patients afin d'assurer la continuité des soins;• Informe le médecin sur l'état de santé des patients et se consulte avec le médecin et les prestataires de soins au sujet du traitement indiqué;• Participe à des réunions multidisciplinaires et applique les décisions prises;
- Informer, soutenir sur le plan psychosocial et accompagner sur le plan pédagogique les patients et leurs parents	<ul style="list-style-type: none">• Accueille les nouveaux patients, établit une anamnèse infirmière et note les données;• Donne des explications aux patients et à leurs parents concernant leur état de santé, et tient les parents régulièrement informés si nécessaire (ex.: par téléphone);• Informe les patients et leurs parents sur le déroulement des traitements ou des examens médico-techniques afin d'obtenir leur coopération ou d'effectuer les examens ou traitements de manière optimale;• Ecoute les préoccupations des patients et de leurs parents et les rassure;• Encadre et soutient les patients et leurs parents dans les moments difficiles ou d'émotion (comme lors de la réalisation d'actes spécifiques techniques, douleur forte);• Encadre le patient afin d'assurer autant que possible la continuité de sa vie sociale et quotidienne (ex. respect des rythmes journaliers) et intervient lorsque c'est nécessaire (ex. réticences à se lever, à manger);• Implique les proches dans le soin des patients et donne des explications (ex. hygiène, prévention, alimentation);
- Effectuer des tâches administratives liées aux patients	<ul style="list-style-type: none">• Enregistre les données des patients et les soins infirmiers dispensés (notamment Di-RHM) ;• Remplit divers formulaires et documents (ex. ceux en rapport avec l'admission et la sortie, les examens médicaux);• Fait rapport, aussi bien oralement que par écrit, au sujet de l'état de santé des patients;• Tient à jour le dossier infirmier des patients;
- Autres activités	<ul style="list-style-type: none">• Partage l'expérience d'infirmier spécialisé en pédiatrie avec les infirmiers non-spécialisés;• Aide à l'exécution de tâches ménagères, comme préparer et distribuer les repas et faire les lits;



CRITÈRES

Connaissance et savoir-faire

- Formation conforme aux exigences légales d'application pour l'exercice de la fonction;
- Possède une connaissance pratique des pathologies pédiatriques;
- Possède une connaissance pratique des techniques infirmières ou de prévention requises pour la prise en charge des patients pédiatriques;
- Possède une connaissance pratique du matériel médical;
- Sait travailler avec les outils informatiques spécifiques;

- Période de familiarisation: 6 - 12 mois

Gestion d'équipe

- Gestion d'équipe non-hiérarchique: participe à l'exécution du traitement médical en procurant et en déléguant, dans le cadre légal, des soins infirmiers ainsi qu'en établissant et en exécutant le plan de soins;

Communication

- Possède des aptitudes à l'écoute;
- Donne des explications aux patients et à leurs parents au sujet des traitements et interventions planifiés et adapte le cas échéant la formulation à l'âge des patients;
- Soutient les patients au point de vue psychosocial et leur procure ainsi qu'à leurs parents des informations concernant leur état de santé;

Résolution de problèmes

- Dispense des soins adaptés aux patients pédiatriques afin de garantir le déroulement optimal du traitement/de l'examen et fait appel à leurs parents, le cas échéant;
- Fait appel à des spécialistes ou au responsable hiérarchique en cas de problèmes spécifiques ou complexes liés au patient ;
- Contacte le responsable hiérarchique en cas d'anomalies ou de problèmes pratiques;

Responsabilité

- Se consulte avec les collègues, le responsable hiérarchique, le médecin et d'autres prestataires de soins au sujet de l'état de santé des patients et des traitements à effectuer;
- Intervient en cas d'urgence dans le respect des procédures et des protocoles en vigueur ou dans l'attente du médecin;
- Assiste le médecin lors de l'exécution d'actes spécifiques techniques;
- Est discret avec les informations confidentielles;

Facteurs d'environnement

- Présence limitée de bruit (< 60dB);
- Contact limité avec la saleté, les mauvaises odeurs, la poussière ou les excréments de personnes;
- De temps à autre, contact avec les gaz, fumées ou substances irritantes;
- De lourdes charges doivent être régulièrement déplacées;
- Contact quotidien avec des maladies contagieuses;
- Le travail sur écran (<80 %) est une exigence de la fonction ;
- L'exercice de la fonction requiert une position debout prolongée;
- Contact personnel quotidien avec la maladie, la souffrance ou la mort;
- De temps à autre, contact avec des personnes verbalement ou physiquement agressives;



L'IFIC VOUS INVITE A LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- O A L'EXCEPTION DES TITRES DE FONCTIONS PROTÉGÉS PAR LA LÉGISLATION, LES TITRES DES FONCTIONS SECTORIELLES SONT STRICTEMENT INDICATIFS, C'EST-À-DIRE QU'ILS SERVENT UNIQUEMENT À FACILITER L'IDENTIFICATION DES FONCTIONS AU SEIN DE L'ÉVENTAIL SECTORIEL (GRÂCE À UN TITRE CHOISI SUR BASE DE L'USAGE MAJORITAIRE CONSTATÉ). CEPENDANT, UN MÊME TITRE DE FONCTION PEUT PARFOIS RECOUVRIR DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES SUR LE TERRAIN. DONC, SEUL LE CONTENU (ET NON LE TITRE) DE LA FONCTION PEUT ET DOIT SERVIR DE BASE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE FONCTION SECTORIELLE.
- O PAR SOUCIS DE LISIBILITÉ, NOS DESCRIPTIONS DE FONCTIONS SONT RÉDIGÉES AU MASCULIN. CEPENDANT, L'ENSEMBLE DE DESCRIPTIONS DE FONCTIONS S'APPLIQUENT À TOUS LES GENRES (M/F/X).
- O LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT LA NORME POUR L'EXERCICE DE TOUTES LES FONCTIONS ET NE SONT DONC PAS DÉCRITS/RAPPELÉS AU SEIN DE CHAQUE DESCRIPTION DE FONCTION, SAUF LORSQU'ILS CONSTITUENT UNE PART SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ :
 - **Le respect de la légalité est la norme pour toutes les fonctions, qui doivent s'exercer conformément aux modalités et conditions prévues dans les différentes sources légales, réglementaires ou conventionnelles d'application tant au niveau sectoriel qu'institutionnel (législations, codes, conventions, procédures, protocoles, etc.).**
 - **Le respect de la confidentialité ou du secret professionnel dans l'exercice de la fonction: s'appliquent à tous conformément à la législation relative au contrat de travail (Article 17, 3°, de la loi du 3 juillet 1978)**
 - **La collaboration aux projets et le soutien des collègues font partie de l'exercice normal de toute fonction (ex : entraide ponctuelle, accueil et accompagnement de jobistes ou nouveaux collègues, participation aux réunions d'équipes, etc.)**
 - **La participation à la vie sociale de l'institution fait partie de l'exercice normal de toute fonction (ex: participation à l'organisation d'évènements internes).**
 - **Le maintien des connaissances : les titulaires de la fonction sont amenés tout au long de leur carrière à s'adapter aux évolutions de leur métier (ex : en suivant les formations organisées par l'employeur, en se tenant au courant des évolutions du métier ou en réalisant des recherches documentaires dans leur domaine d'activité). Le niveau de formation requis pour l'exercice d'une fonction sectorielle repris à la rubrique « connaissance et savoir-faire » englobe la formation en tant que telle ainsi que la formation continue légalement obligatoire pour l'exercice de la fonction en question.**